

# Direct Légumes



Suivez Légumes de France sur les réseaux sociaux

5€ - Vendredi 22 Juillet 2022

n°362

## Sommaire

### La semaine syndicale

- Nouvelle augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> août 2022 3
- Plan de résilience 3
- Légumes de France rencontre le cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 4

### Flash entreprises

- N'oubliez pas de modifier votre règlement intérieur et votre affichage obligatoire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 5

### Club partenaires

- Urbasolar, expert serre photovoltaïque en milieu agricole 6

### Le marché des infos

- Des contrôles sur les fruits et légumes ; Le Gouvernement veut « passer aux solutions concrètes » pour l'irrigation agricole (retenues, stockage...); ... 10



## Pratiques de la grande distribution : il faut que ça change !

Début juin, Légumes de France lançait un appel à son réseau afin de relever les prix pratiqués en magasins ainsi que l'origine de plusieurs produits : concombre, tomate grappe, tomate côtelée rouge, artichaut, fraise ronde (barquette de 500 g), salade batavia, carotte (vrac et sachet de 2 kg), poireau et endive. Cette action s'inscrivait dans un contexte particulièrement compliqué pour les producteurs de légumes, avec plusieurs produits en crise depuis le début de l'année (endives, carottes, poireaux, fraises rondes, artichauts), et un message incessant dans les médias sur la cherté des fruits et légumes.

Entre hausse des charges sans précédent, entraînant une hausse du coût de production de 15 à 30%, et baisse significative de nos prix de vente, alors que dans le même temps les prix en magasins étaient annoncés en forte hausse, nous nous devons de réagir !

Le réseau a su se mobiliser, malgré une période intense. Nous nous sommes également appuyés sur les services d'une entreprise spécialisée dans ce type de relevé, en partenariat avec les AOPn et organisation « produits » concernés. Nous avons donc pu analyser plus de 1300 relevés de références en magasins dans l'hexagone.

Il en ressort les points suivants.

Sur la question de l'origine France, celle-ci est majoritairement représentée ; il s'agit là d'un point positif à souligner. Il n'en reste pas moins que - dans certains magasins - certains produits français sont complètement occultés des rayons. Les produits à en pâtir le plus sont la fraise ronde (origine préférée : Espagne), le concombre (origines préférées : Espagne et Belgique) et le poireau (origines préférées : Belgique et Espagne).

Concernant le prix de nos légumes, nous observons que pour chacune des enseignes - tous produits confondus - celui-ci est en moyenne multiplié par 2 entre le stade « expédition » et la commercialisation. Si on s'intéresse de plus près à certains produits, le coefficient s'élève à 2,4 pour le poireau primeur et la carotte lavée vrac et 2,5 pour l'artichaut ! Pratiquer 100% de marge sur nos légumes est inacceptable alors même que les producteurs ne sont pas payés à la valeur de leur travail, à la hauteur de leurs charges ! Comment cela est-il encore possible ? Alors que la souveraineté alimentaire semble être un enjeu majeur pour notre pays, que ces pratiques perdurent depuis des décennies et que les producteurs ne puissent pas vivre dignement de leur travail.

## « Ensemble, cultivons la France des légumes »



Les membres du Club Partenaires des Producteurs de Légumes de France

Dans un contexte économique tendu, où la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des consommateurs, et alors même que la consommation de nos produits est en baisse, les pratiques des distributeurs interrogent une nouvelle fois ! Sur la question de la soi-disant cherté des légumes il est clair que la démonstration est faite pour en connaître les coupables !

Il est grand temps que ces pratiques évoluent afin de permettre une meilleure répartition de la valeur entre les différents acteurs ! L'avenir des producteurs maraîchers français en dépend et de fait la souveraineté alimentaire de notre pays également.

*Bruno Vila & Christophe Rousse  
Secrétaires généraux de Légumes de France*

*Retrouvez en semaine syndicale, ci-dessous, les éléments chiffrés de ces relevés.*

**A nos lecteurs : Direct Légumes fait une pause estivale, rendez-vous en septembre. Bonnes vacances à tous !**

## La semaine syndicale



### Relevé de prix et d'origine en magasins : résultats de l'action

L'action de relevé de prix et d'origine en magasins s'est déroulée sur le mois de juin et a permis de collecter ces informations pour plusieurs références : concombre, tomate grappe, tomate côtelée rouge, artichaut, fraise ronde (barquette de 500 g), salade batavia, carotte (vrac et sachet de 2 kg), poireau et endive (sachet d'1kg). Entre la mobilisation du réseau et l'accompagnement complémentaire d'une entreprise spécialisée dans ce type de démarche, ce sont plus de 1 300 relevés qui ont pu être collectés, tous produits confondus.

Si, sur la question de la présence de l'origine France, la situation est globalement satisfaisante, il n'en reste pas moins que les taux de marge pratiqués par les enseignes posent question, au vu de la situation des producteurs (hausse de l'ensemble des intrants, difficultés à répercuter ces hausses) et de la pression toujours plus marquée sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Vous trouverez ci-dessous les données par produit :

Référence	Prix expédition	Prix moyen observé	Comparaison prix expédition / prix magasin	Prix min observé	Prix maxi observé
Salade Batavia - Pièce	0,55€	1,10€	2	0,75€	1,59€
Fraise ronde - barquette de 500g	2,43€	3,89€	1,6	1,99€	9,99€
Concombre - Pièce	0,74€	1,24€	1,7	0,89€	2,09€
Tomate grappe - Vrac	1,47€	2,53€	1,7	1,49€	9,99€
Tomate côtelée rouge - Vrac	2,30€	4,25€	1,8	2,59€	6,99€
Artichaut - Pièce	0,62€	1,53€	2,5	0,70€	2,49€
Endive - Sachet d'1kg	1,31€	2,56€	2,0	1,67€	3,98€
Carotte lavée - Vrac	0,68€	1,65€	2,4	0,89€	2,49€
Carotte lavée - Sachet de 2kg (au kg)	0,58€	0,98€	1,7	0,64€	1,79€
Poireau primeur - Vrac	1,00€	2,42€	2,4	1,29€	4,98€



Retrouvez la dernière [SOLAAL Infos](#) avec :

- L'interview de Patrick de Villepin, Responsable du volontariat chez BNB Paribas, revenant sur leur engagement en mécénat de compétence.
- La collecte de produits du marché de Saint-Etienne-du-Grès (13) lors de la 2<sup>ème</sup> édition des Journées nationales de l'agriculture.
- L'interview d'Adèle Chauvin, gérante de POM'LAND (40).
- Les nouvelles dispositions concernant la réduction d'impôt des dons.

## Nouvelle augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> août 2022

Après janvier, puis mai, le Smic augmentera de nouveau au 1<sup>er</sup> août 2022. C'est ce que confirme l'Insee via la publication des résultats définitifs de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le mois de juin. Cette augmentation est automatique en raison de la progression de l'inflation. En effet, pour rappel, en principe, le Smic est revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, mais le Code du travail prévoit une revalorisation mécanique du Smic dès que l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2% depuis la précédente revalorisation du Smic.

Après une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 0,9%, le Smic a déjà été revalorisé en raison de l'inflation au mois de mai 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ayant atteint les 2,65 %. Le même mécanisme devrait se produire au 1<sup>er</sup> août. Si ce chiffre doit encore être confirmé par arrêté, l'Insee a publié le 13 juillet dernier les résultats de l'évolution de l'indice des prix à la consommation : entre mars et juin, l'inflation a progressé de 2,01 %.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux du Smic était de 10,57 euros, soit 1 603,12 euros bruts mensuels. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, ce taux horaire est passé à 10,85 euros, soit 1 645,58 euros bruts mensuels. Au 1<sup>er</sup> août 2022, sous réserve de confirmation par arrêté publié au Journal officiel, il devrait être réévalué à 11,07 euros de l'heure, soit 1 678,95 € bruts mensuels. Ce qui représente une augmentation de 75,83 euros par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

La grille des salaires de la convention collective nationale agricole et des Cuma sera donc une nouvelle fois impactée. Nous vous tiendrons donc informés des évolutions de la grille dans les prochaines semaines.

Source : [Legisocial.fr](https://legisocial.fr)

## Recensement agricole : un tiers des exploitations dans l'incertitude sur leur devenir

Selon le **dernier recensement agricole** de 2020, **496 365 chefs et coexploitants** dirigeaient une exploitation agricole en France métropolitaine, **soit 18% de moins qu'en 2010**. Le nombre d'agriculteurs diminue dans toutes les tranches d'âge sauf entre 60 et 75 ans. En termes d'**âge moyen**, peu d'évolution significative : les exploitants avaient en moyenne **51,4 ans en 2020**, contre 50,2 ans dix ans plus tôt. Même si la part des moins de 40 ans se maintient autour de 20%, celle des 60 ans et plus est passée de 20% à 25% entre 2010 et 2020. **Les exploitants considérés comme « séniors », à partir de 55 ans, représentent désormais 43% des effectifs**, soit 7 points de plus qu'en 2010. Ils sont particulièrement nombreux dans l'Ouest francilien, en Normandie et dans le Sud-Ouest ainsi qu'autour du littoral méditerranéen. A contrario, la proportion d'exploitants âgés de 55 ans et plus est plus faible dans les Pays de la Loire et en Bourgogne-Franche-Comté. **La moitié des exploitations recensées en 2020 en France métropolitaine étaient dirigées par au moins un exploitant âgé de 55 ans et plus**. Dans le détail, cette proportion était plus élevée en cultures fruitières (55%), en grandes cultures (54%), en viande bovine (52%) et en viticulture (51%). En revanche, elle était plus faible dans le maraîchage-horticulture ou dans les élevages de porcs et de volailles. **Parmi les exploitations dirigées par des « séniors », se pose la question de leur devenir pour celles où travaille au moins un exploitant ayant déjà dépassé 60 ans. Il s'agit d'un peu plus d'un quart des exploitations (104 000). Dans ces fermes, un tiers des agriculteurs concernés ne savaient pas ce que va devenir leur ferme dans les trois prochaines années. Cette incertitude était particulièrement marquée dans les micro-exploitations et se réduisait au fur et à mesure que la taille économique augmentait. Un autre tiers n'envisageait pas pour l'instant leur départ, une tendance plus fréquente chez les éleveurs ovins-caprins (40%), les arboriculteurs (39%) et les viticulteurs (38%). Un quart seulement prévoyait une reprise de l'exploitation par un membre de la famille ou par un tiers. Enfin peu d'agriculteurs prévoient une disparition de leur exploitation pour l'agrandissement d'autres fermes et encore moins pour un usage non agricole.**

Source : [FNSEA](https://fnsea.fr)

## Plan de résilience

Un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est paru le 11 juillet 2022 à propos de l'aide « gaz et électricité » publiée dans le cadre du plan de résilience.

Il rappelle les entreprises éligibles, les modalités de l'aide ainsi que les démarches à mettre en place pour l'obtenir. Sont également abordées la **prise en compte des spécificités comptables des agriculteurs et la prise en charge des cotisations sociales (PEC)**. Pour le consulter [cliquez ici](#).



Consultez régulièrement les cotations et notamment les prix expédition sur <https://nm.franceagriculture.fr/> en cherchant par produit ou par marché. Vous y trouverez aussi les situations de crise conjoncturelle, des notes de conjoncture, bilans de campagne, etc.



## Hiver 2023 : message d'Enedis aux producteurs consommateurs d'énergies

Comme vous le savez, le contexte qui s'annonce pour l'hiver prochain pourrait mettre à l'épreuve l'équilibre offre-demande durant les périodes les plus froides. Ce type de situation est prévu par RTE et Enedis, mais des dispositions préventives pourront en faciliter le bon déroulement.

En particulier, afin de faire face à la baisse de la tension sur les réseaux dans des conditions d'équilibre production/consommation tendues, il est important d'éviter tout décrochage de production intempestif qui pourrait être le fait du réglage inadapté d'un dispositif de protection. C'est pourquoi nous vous invitons à vérifier les seuils de réglage en tension des protections de vos installations de production et nous vous rappelons que selon la réglementation, toute production en service doit rester couplée :

- Sans limite de durée jusqu'à une baisse de 5% au-dessous de sa tension contractuelle ;
- Et au moins durant 20 minutes si la tension se situe entre 5 et 10% en dessous de cette même référence.

Sachant pouvoir compter sur votre concours et restant à votre disposition pour toute précision.

Source : ENEDIS

## Légumes de France rencontre le cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Lundi 18 juillet, Légumes de France a rencontré Julie Brayer Mankor (conseillère filières végétales, santé des végétaux et planification agroécologique) et Hugues De Francieu (conseiller France 2030, innovation, investissements) au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Différents sujets au niveau de la stratégie nationale pour la filière légumière ont été abordés tel que :

- Le plan de souveraineté F&L ;
- L'augmentation des charges en production (énergie, main d'œuvre, emballages) ;
- La loi climat et résilience ;
- Le volet protection des cultures et agriculture biologique.

Une [note de synthèse](#) reprenant les éléments ci-dessus a été rédigée pour l'occasion.



De gauche à droite : Julie Brayer Mankor, Bruno Vila, Jacques Rouchaussé, Hugues De Francieu



De gauche à droite, les membres du bureau de Légumes de France : Bruno Vila, secrétaire général - Jacques Rouchaussé, président - Cyril Pogu, vice-président

## N'oubliez pas de modifier votre règlement intérieur et votre affichage obligatoire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Employeurs

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le règlement intérieur doit être mis à jour avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dans toutes les entreprises, quel que soit l'effectif, l'affichage obligatoire doit mentionner la nouvelle version des articles du Code du Travail relatif au harcèlement.

#### **Protection des lanceurs d'alerte**

L'article 4 de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte prévoit que le règlement intérieur de l'entreprise doit désormais rappeler l'existence du dispositif de protection des lanceurs d'alerte prévu par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Cette disposition entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **Définition des harcèlements moral et sexuel**

L'article 7 de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte redéfinit les conditions de la protection des personnes ayant subi ou refusé de subir des faits de harcèlement moral ou sexuel ou dénonçant de tels faits. Les articles L 1152-2 et L 1153-2 du Code du travail qui définissent la protection des personnes ayant subi ou refusé de subir ou ayant dénoncé, d'une part, un harcèlement moral et d'autre part, un harcèlement sexuel sont donc complètement réécrits. Cette réécriture vise à améliorer et coordonner la protection des lanceurs d'alerte de manière générale avec le régime de protection prévu dans le cadre spécifique de ces harcèlements. Dans le même temps, d'ailleurs, l'article L 1153-3 du Code du travail, devenu redondant, est abrogé.

**Le règlement intérieur de l'entreprise doit donc mentionner la bonne version des articles du Code du Travail.** Cette disposition entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **Procédure de modification du règlement intérieur**

La procédure de modification du règlement intérieur est identique à celle prévue pour son élaboration. **Le CSE doit être consulté.**

En cas de modification ou de retrait d'une ou plusieurs clauses du règlement intérieur, celui-ci doit être **transmis à l'inspection du travail et au greffe du conseil de prud'hommes, après consultation des représentants du personnel**, selon les mêmes modalités que pour son établissement. Il doit de nouveau être **communiqué par tout moyen au personnel**. **En l'absence de représentants du personnel** attestée par un procès-verbal de carence, **l'employeur peut procéder unilatéralement à la modification** du règlement intérieur.

*Sources : Loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte & Légisocial*

## Urbasolar, expert serre photovoltaïque en milieu agricole



*Le soleil est certainement la source d'énergie la plus inépuisable de notre planète. Cette énergie d'origine renouvelable est pour nous la solution pour répondre durablement et de manière responsable aux besoins énergétiques de l'humanité. Nous nous consacrons ainsi à son déploiement à grande échelle depuis plus de 15 ans.*

Le groupe **Urbasolar**, spécialiste des serres en milieu agricole et expert du photovoltaïque s'attache à développer une synergie, d'une complémentarité exemplaire, entre production agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.

Parfaitement conscient des attentes du monde agricole, notre positionnement est celui d'un partenaire fiable et durable, qui mutualise compétences agricoles et expertise photovoltaïque. Le projet agricole est au cœur de nos préoccupations et forge le socle d'une collaboration respectueuse des besoins des maraîchers, dans une confiance réciproque. Ainsi, nos équipes restent mobilisées à leurs côtés et les accompagnent pendant toute la durée du projet depuis les démarches administratives, en passant par le financement - que nous prenons en charge - jusqu'à la construction.

La serre photovoltaïque est un outil de production agricole à part entière et de dernière génération. La luminosité, le volume d'air et la ventilation permettent d'offrir un outil agricole très performant, au service des exploitants.

Le groupe développe un panel de solutions de serres solaires répondant aux plus hautes exigences en matière de production et rendement ainsi qu'aux objectifs de croissance de nos clients. Ce travail permanent que nous menons grâce à un pôle Recherche et Développement intégré, nous permet une optimisation continue à la fois de la production agricole et de la production électrique de l'outil agricole, à savoir la serre photovoltaïque.



***Nous sommes heureux d'intégrer le Club de Partenaires de Légumes de France afin d'échanger, de partager, et aussi de nouer des partenariats avec des acteurs économiques partageant nos valeurs et nos ambitions environnementales.***

Pour plus d'informations, contactez :

Sylvie MALACRINO

Responsable Serres et Marché Agricole

T. +33 4 67 64 46 44 | M. +33 7 76 36 12 66 | [malacrino.sylvie@urbasolar.com](mailto:malacrino.sylvie@urbasolar.com)

[www.urbasolar.com](http://www.urbasolar.com)



# 65<sup>ème</sup> Congrès des Producteurs de Légumes de France

Avignon, 20 et 21 octobre 2022



Le prochain Congrès de Légumes de France aura lieu les **20 et 21 octobre prochains**, à **Avignon**. Nous serons pour l'occasion accueillis par la **FDSEA 84**, coorganisateur de l'événement.

*Voici les premières informations relatives à l'événement !*

---

## - Des tables rondes au plus près de l'actualité -

Véritable temps fort pour la profession, le Congrès de Légumes de France rassemble producteurs, partenaires, représentants de la filière et politiques autour des enjeux d'actualité.

Deux tables rondes seront ainsi organisées : « **Energie : quelles stratégies pour la filière ?** » (jeudi 20 octobre, après-midi) et « **Inflation, pouvoir d'achat : quelle stratégie pour les producteurs ?** » (vendredi 21 octobre, matin).

---

## - Une opportunité de découvrir le Med'Agri -

En amont de ces échanges, la matinée du 20 octobre sera laissée libre aux congressistes pour arpenter les allées du Med'Agri, **grand rendez-vous professionnel des cultures méditerranéennes, qui aura lieu en parallèle du Congrès de Légumes de France** (18, 19 et 20 octobre 2022). Les deux événements sont tous deux organisés sur le Parc d'exposition d'Avignon ! L'occasion ici de réunir tous les professionnels et de faire connaître les spécificités et la diversité des productions légumières du Vaucluse.



---

## - Un lieu d'exception pour la Soirée de Gala -

Le Congrès de Légumes de France sera l'occasion pour la filière de se retrouver. Des temps conviviaux, notamment la traditionnelle Soirée de Gala, seront organisés. Cette dernière se déroulera d'ailleurs dans un lieu d'exception : **le Palais des Papes, plus grande construction gothique du Moyen-Âge**.



*A plaisir de vous y retrouver !*

Contacts :

Légumes de France - [accueil@legumesdefrance.fr](mailto:accueil@legumesdefrance.fr) ; 01 53 83 48 08

FDSEA 84 - [fdsea84@fdsea84.fr](mailto:fdsea84@fdsea84.fr) ; 04 90 84 01 01

## POUVOIR D'ACHAT & PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES : LES « PANIERS MALINS », L'INITIATIVE PHARE D'INTERFEL PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Dans un contexte économique incertain où les tensions autour du pouvoir d'achat n'ont jamais été aussi fortes, l'alimentation – en particulier les produits frais – constitue trop souvent la variable d'ajustement du budget des Français. Consciente de ces préoccupations et nouveaux enjeux, Interfel souhaite mettre en avant l'existence de ses « paniers malins fruits et légumes », une solution concrète « clés en main » et à coût maîtrisé répondant aux préconisations du PNNS – au moins 5 portions de fruits et légumes par jour, enjeu majeur de santé publique.

### Permettre aux Français de consommer des fruits et légumes frais, malgré un contexte inflationniste global

La hausse des prix s'est finalement imposée comme l'enjeu majeur des élections présidentielles et législatives... et pour cause : 52% des Français se déclarent « inquiets » quant à leur pouvoir d'achat.<sup>1</sup>

Cette situation impacte directement leur comportement d'achat puisque 76% des Français affirment avoir l'intention de le faire évoluer, en se montrant plus attentifs aux prix (40%) et en guettant les promotions (32%) notamment.

Alors même que le poids du budget alimentaire des ménages pour leur consommation à domicile en France n'a cessé de diminuer depuis 50 ans, passant de 25% de leur budget global à moins de 15%, l'alimentation est aussi le premier poste concerné par les arbitrages liés à des fins de mois difficiles.

En effet, près d'1 Français sur 2 (46%) déclare désormais devoir se restreindre lorsqu'il effectue ses courses alimentaires. Et ce sont les produits frais traditionnels – dont les fruits et légumes – qui enregistrent la baisse des achats la plus importante et la plus inquiétante, soit -10,6% en volume<sup>2</sup> par rapport à 2021.

Consciente des enjeux actuels, Interfel s'investit au quotidien pour soutenir le pouvoir d'achat des Français et multiplie les initiatives à leur attention : soutien à l'instauration d'un chèque alimentaire fruits et légumes à destination des foyers les plus modestes, soutien à la restauration scolaire, communication pour apprendre à « mieux consommer »... Les « paniers malins » fruits et légumes s'inscrivent pleinement dans cette démarche globale et responsable conduite par tous les acteurs de la filière.



<sup>1</sup>Du devoir d'achat au pouvoir d'achat, la relation des Français avec la consommation – Vague 2, Juin 2022. Sondage OpinionWay pour Bonial  
<sup>2</sup>Source : Kantar Worldpanel/Interfel, période du 18 avril au 15 mai 2022.



## Les « paniers malins » : une initiative responsable et engagée en faveur du pouvoir d'achat

DANS MON PANIER			
10	TOMATES	1	POIVRON VERT
3	CONCOMBRES	600G	DE NECTARINES
3	CITRONS	12	ABRICOTS
13	COURGETTES	300G	DE NAVETS
100G	DE ROQUETTE		NOUVEAUX
1	SALADE VERTE	250G	DE CERISES
9	OIGNONS		
13	CAROTTES		
1/2	PASTÈQUE		
3	MELONS		
300G	DE TOMATES		
	CERISES		

Panier semaine du 4 juillet 2022 : des fruits et légumes frais pour environ 1€ par personne et par jour

Lancée lors du premier confinement de 2020, cette initiative a vu le jour afin de répondre à la demande des Français de pouvoir consommer des fruits et légumes frais chaque jour avec un budget maîtrisé. En phase avec la disponibilité des produits, les « paniers malins » proposent chaque semaine aux consommateurs des menus équilibrés et diversifiés, conçus par des professionnels, dans le respect de la saisonnalité et des préconisations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Avec les « paniers malins », les quantités de fruits et légumes nécessaires pour chaque recette ont été évaluées en amont par les diététiciens d'Interfel afin d'aider les Français à maîtriser leurs dépenses et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les consommateurs se voient ainsi proposer une liste de courses hebdomadaire, pensée pour une famille de 4 personnes à raison de 2 repas par jour, pour un budget moyen d'environ 1€ par personne et par jour dédié aux fruits et légumes frais.

Retrouvez-les sur les réseaux sociaux des fruits et légumes frais ([Instagram](#) et [Facebook](#)) et sur le site des [fruitsetlegumesfrais.com](https://www.fruitsetlegumesfrais.com)

### À PROPOS D'INTERFEL :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique. [www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)

**Contacts Presse - ØCONNECTION**  
Anne-Marie Boyault – 06 15 85 73 73  
Julia Philippe Brutin – 06 03 63 06 03  
Victoire Chatel – 06 45 65 81 00  
[interfel@oconnection.fr](mailto:interfel@oconnection.fr)

**INTERFEL**  
**Jeanne Laversin**  
[j.laversin@interfel.com](mailto:j.laversin@interfel.com) / 06 15 85 73 73  
**Victoire Genest**  
[v.genest@interfel.com](mailto:v.genest@interfel.com) / 06 15 52 15 08

LES FRUITS et LÉGUMES FRAIS c'est JAMAIS TROP

la Croix

Lundi 18 juillet

## Sécheresse en Europe : l'énergie et l'agriculture en première ligne

(...) Les conditions de sécheresse sont liées à un manque important et persistant de précipitations en hiver et au printemps, combiné à des vagues de chaleur précoces en mai et juin. À côté des risques accrus de feux de forêts, le manque d'épisodes pluvieux a un impact sur le débit des cours d'eau dans toute l'Europe, affectant la production d'énergie et les rendements agricoles. La réduction du volume d'eau stockée a en effet de graves répercussions sur le secteur de l'énergie, tant pour la production d'hydroélectricité que pour les systèmes de refroidissement d'autres centrales électriques. (...) Le domaine de l'agriculture sera lui aussi touché, l'approvisionnement en eau visant à être compromis dans les prochains mois. La végétation souffre de la faible teneur en eau des sols, notamment dans les plaines italiennes, dans le Sud, le centre et l'ouest de la France, dans le centre de l'Allemagne et l'est de la Hongrie, au Portugal et dans le nord de l'Espagne. (...) En conclusion de leur rapport, les experts rappellent que « si les stratégies d'atténuation de la sécheresse sont de la plus haute importance aujourd'hui, il faut également s'attaquer à la cause profonde du problème : le changement climatique et ses perturbations du cycle de l'eau sur la planète. » Ils incitent à s'adapter de manière préventive à ces changements météorologiques, en appliquant des solutions durables, dans l'agriculture notamment.

Mardi 19 juillet

LAUSPÈCHE.fr

## Des contrôles sur les fruits et légumes

Pendant la période estivale, les enquêteurs du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, ont procédé à une série de vérifications sur l'affichage de l'origine et des mentions obligatoires des fruits et légumes dans les enseignes de la grande distribution, ainsi que sur les marchés de plein vent. Cette action qui s'est déroulée pendant les trois dernières semaines du mois de juin a donné les résultats suivants (...) Dans les établissements, les non-conformités les plus fréquemment relevées ont été l'affichage d'une origine France pour un produit venant de l'étranger mais aussi l'affichage d'une origine étrangère pour un produit français. Il a aussi été constaté l'absence de certaines mentions obligatoires au stade de la vente au détail pour le commerce des fruits et légumes soumis à une norme spécifique. Ces infractions traduisent une mauvaise gestion des rayons sans qu'il ait été possible d'établir d'intention frauduleuse. (...)

### Direct Légumes

L'hebdo des producteurs | N°362 - 22 Juillet 2022 | **Date de création** : octobre 2013 | **Edité par** Légumes de France (Fédération de syndicats agricoles, loi du 21 mars 1884) | **Président** : Jacques Rouchaussé | 11, rue de la Baume - 75008 Paris Tél : 01 53 83 48 08 [www.legumesdefrance.fr](http://www.legumesdefrance.fr) | **Directeur de la publication** : Jacques Rouchaussé | **Rédacteur en chef** : Bertrand Rival | **Publicité** : au support | **Club Partenaires** : Sophie Chevallier - 06 82 66 66 94 - [schevallierconseil@free.fr](mailto:schevallierconseil@free.fr) | **Abonnements** : Marie-Sophie Lutrand [ms.lutrand@legumesdefrance.fr](mailto:ms.lutrand@legumesdefrance.fr) | **Photos** : Eve Hilaire ; Le studio des 2 prairies ; Légumes de France | **Ont participé à ce numéro** : Mourad Bennis, Marie-Sophie Lutrand, Valérie Nicolas, Maéva Paulin, Bertrand Rival, Gwenaëlle Stevenight, Justine Texier. **ISSN** : 2270-7727 **Dépôt légal** : à parution

Samedi 16 juillet

Vitisphere

## Le Gouvernement veut « passer aux solutions concrètes » pour l'irrigation agricole (retenues, stockage...)

En matière d'irrigation des champs français, « il faut du concret » déclarent en cœur la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, et le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, tous deux en visite ce samedi 16 juillet en Charente (...) « La vérité, c'est que je ne connais pas de territoire où sans accès à l'eau, l'agriculture puisse se maintenir : l'élevage, parfois le maraîchage, parfois l'arboriculture, parfois même la vigne et parfois les grandes cultures » précise à la presse Marc Fesneau, soulignant que ces apports en eau peuvent passer par « des bassines ou autres types d'équipements. Pas besoin de se bloquer sur le sujet. Simplement, la question c'est la gestion raisonnée de la ressource. C'est ce que veulent faire les agriculteurs au fond, dans une situation où ils peuvent avoir la maîtrise et dans le même temps dans le dialogue [avec la société civile] pour une gestion raisonnée. » (...) Appelant à trouver des solutions concrètes, le ministre de l'Agriculture reconnaît qu'« un certain nombre de travaux ont été faits, des discussions ont été menées. Maintenant il faut passer aux solutions concrètes. On est sur une année particulièrement sévère en termes de sécheresse » au niveau national (72 des 101 départements français imposent des mesures de restriction d'accès à l'eau par arrêté préfectoral). Pour Marc Fesneau, « c'est une question de gestion raisonnée avec une arythmie des précipitations en France : ça tombe beaucoup, puis ça s'arrête pendant très longtemps. Il faut que l'on puisse prélever la partie un peu supplémentaire qui arrive dans ce moment où il y en a plus que d'habitude pour pouvoir passer les périodes de disette. » Des annonces semblant s'appuyer sur une volonté politique d'avancer sur le dossier épineux de l'irrigation agricole et retenues collinaires. (...)

actu.fr

Mercredi 13 juillet

## Dordogne : la robotisation des exploitations agricoles est en marche

Le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes de Lanxade a organisé, le 7 juillet, le Méca F&L. L'objectif était de montrer les dernières évolutions en robotisation. Il y avait du monde dans les allées du Méca F&L organisé à Lanxade, le 7 juillet, par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL). L'objectif de cette journée était d'aborder les solutions possibles en matière de robotisation et d'automatisation pour la filière. Cette journée a donné lieu à de nombreuses démonstrations, comme vous pouvez le voir [dans ce reportage](#). (...)